

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Geneviève Bond-Bouchard

<https://www.cadre21.org/membres/5a284083d182e24b59d95fe0>

Date d'obtention : 2021-03-19 15:21:42

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il est important de rencontrer la personne qui vient dénoncer une situation et de compléter la grille SEXTO si le cas le permet. Ensuite, avec les informations retenues, j'évalue la situation pour ensuite aller valider l'information reçue avec les personnes concernées. Si je conclus à un acte malveillant, je rencontre l'instigateur pour lui confisquer son téléphone et j'appelle le service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il est important de discuter avec tous les acteurs de la situation et de compléter les grilles SEXTO. Il est aussi important de ne pas regarder les photos (preuves) et de rassurer la personne qui vient nous parler.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour ma part, c'est lorsque je dois rencontrer l'instigateur (celui qui possède et/ou partage le contenu) et de lui confisquer son téléphone. Mais à bien y réfléchir, cela pourrait être l'étape 1, lorsqu'on recueille l'information. En effet, lorsqu'on recueille l'information, il est important d'aller vérifier et d'aller valider les propos pour obtenir des faits et non des rumeurs.